

RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00877
Numéro SIREN : 492 396 148
Nom ou dénomination : ANGELOTTI PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2024 sous le numéro de dépôt 387

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

L'an deux mille vingt trois,
Le dix neuf décembre,
A dix heures,

Le soussigné Louis-Pierre ANGELOTTI, agissant en qualité de président de la Société "Holding LPA", Société par Actions Simplifiée au capital de deux millions trois cent quatorze mille neuf cent soixante euros, dont le siège social est à BEZIERS (Hérault), rue de la Giniesse, n° 180, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS sous le numéro 440 290 708,

Elle-même associée unique et Présidente de la Société "Angelotti Promotion", Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital d'un million d'euros (1.000.000 €), divisé en cent mille (100.000) actions de dix euros (10 €) chacune, dont le siège social est à BEZIERS (Hérault), rue de la Giniesse, n° 180, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS sous le numéro 492 396 148.

Prend acte que la Société "A2H Audit - Hardtmeyer-Huc", Commissaire aux comptes titulaire est excusée.

A pris les décisions suivantes relatives à la nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique décide de nommer la Société "MAZARS", dont le siège est à COURBEVOIE (Hauts de Seine), Tour Exaltis, rue Henri Regnault, n° 61, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, pour un mandat de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

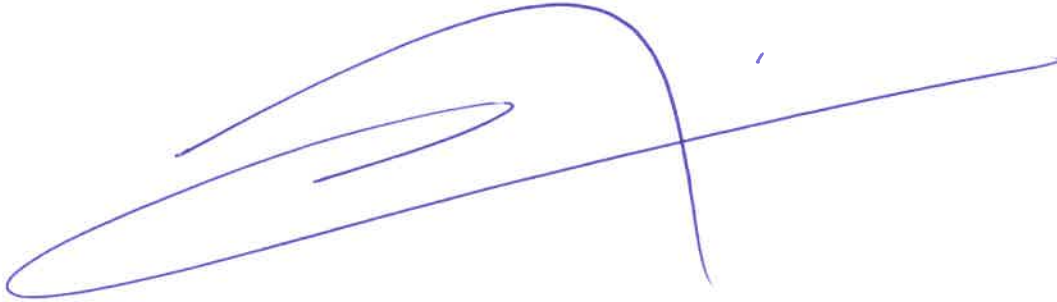
La Société "MAZARS" a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaisante à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.



DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop on the left side, followed by a horizontal line that extends to the right and then curves downwards at the end.